

Démarche : PREFECTURE DE POLICE DE PARIS : Première demande de titre de séjour
- jeune majeur

Organisme : .Sous-Direction de l'Administration des Etrangers

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Vous venez d'avoir 18 ans.

Vous résidez à Paris.

Vous résidez en France avec l'un de vos parents, depuis que vous avez atteint au plus l'âge de 13 ans (code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile) ou 10 ans (accord franco-tunisien),

ou vous avez été autorisé(e) à entrer en France au titre du regroupement familial.

Votre demande de titre de séjour doit être déposée dans l'année qui suit votre 18ème anniversaire (avant vos 19 ans).

Veillez sélectionner le centre de réception des étrangers dont vous relevez :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ J'habite un des arrondissements suivants 11-12-13-14-19-20, je dépends du CRE Charcot

☐ J'habite un des arrondissements suivants 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-15-16-17-18, je dépends du CRE Truffaut

Liens utiles

Un tutoriel est à votre disposition pour mieux comprendre comment fonctionne le site demarches-simplifiees.fr : <https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>

Pour plus d'informations sur l'accueil des ressortissants étrangers sur Paris, rendez-vous sur le site internet de la préfecture de police de Paris, "accueil / démarches/ particuliers/ ressortissants étrangers"

<https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Demarches/Particulier/Ressortissants-etrange/Ressortissants-etrange>

INFORMATIONS IMPORTANTES

Objet de ce formulaire

L'accueil des demandeurs de titre de séjour se fait désormais exclusivement sur rendez-

PREFECTURE DE POLICE DE PARIS : Première demande de titre de séjour - jeune majeur VOUS.

En tant que personne sollicitant un premier titre de séjour, vous devez déposer un dossier de première demande de titre de séjour en joignant les pièces justificatives demandées. Si votre dossier est complet, l'administration vous délivrera un rendez-vous afin d'examiner votre situation.

Votre lieu de résidence

Vous devez résider à Paris pour déposer votre demande sur ce formulaire. Si vous résidez dans un autre département, votre dossier sera rejeté pour irrecevabilité et vous devrez faire votre demande auprès de la préfecture de votre lieu de résidence.

Rappel de la réglementation

Pour demander un premier titre de séjour en tant que jeune majeur entré en France avant l'âge de 13 ans (code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile) ou avant l'âge de 10 ans (accord franco-tunisien), vous devez justifier avoir résidé habituellement en France avec au moins un de vos parents légitimes, naturels ou adoptifs depuis que vous avez atteint au plus l'âge de 13 ans ou l'âge de 10 ans pour les ressortissants tunisiens.

Si vous êtes entré(e) au titre du regroupement familial, vous devez seulement justifier de cette autorisation.

ATTENTION : Un contrôle vigilant est exercé par les services de la préfecture pour vérifier l'authenticité des pièces présentées lors du rendez-vous.

La production de faux documents entraînera le rejet du dossier et vous expose à d'éventuelles poursuites judiciaires (articles 441-1 à 441-12 du Code pénal).

Suivi du dossier par un tiers

Vous pouvez inviter une personne à suivre votre dossier et à le modifier (par un travailleur social par exemple). Il suffit pour cela de cliquer sur le bouton "Inviter une personne à modifier ce dossier" en haut à droite de ce formulaire et d'entrer l'adresse courriel de la personne que vous souhaitez inviter.

TITRE DE SEJOUR DEMANDE

Type de demande :

1ère demande

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ 1ère demande

Titre de séjour demandé :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ jeune majeur entré en France avant l'âge de 13 ans

☐ jeune majeur entré en France avant l'âge de 10 ans (accord franco-tunisien)

HISTORIQUE ADMINISTRATIF

Avez-vous déjà eu un document de circulation pour étranger mineur (DCEM) ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Votre numéro Etranger :

PREFECTURE DE POLICE DE PARIS : Première demande de titre de séjour - jeune majeur

Si Oui, Saisissez votre numéro Etranger.

(c'est un numéro à 10 chiffres qui se trouve à droite du DCEM)

IDENTITE DU DEMANDEUR

Nom :

Nom d'épouse :

Prénom :

Sexe :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ M

☐ F

Né(e) le :

jj/mm/aaaa

à : (ville)

Pays :

Nationalité :

Situation familiale :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Célibataire

☐ Marié(e)

☐ Veuf(ve)

☐ Divorcée

☐ Concubinage

☐ Pacsé(e)

☐ Séparé(e)

E-mail :

Téléphone portable :

Domicile en France du demandeur :

Saisissez le numéro, le nom de la voie et sélectionnez l'adresse dans la liste proposée

ENTREE SUR LE TERRITOIRE

Date de dernière entrée en France :

jj/mm/aaaa

QUELS SONT LES DOCUMENTS QUE JE DOIS JOINDRE A MA DEMANDE ?

les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel

Pièces justificatives communes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif d'état civil :

Une copie intégrale d'acte de naissance comportant les mentions les plus récentes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif de nationalité :

Passeport (pages relatives à l'état civil); à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc.)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois ou attestation d'hébergement :

Facture électricité, gaz ou téléphone fixe, quittance de loyer si locataire ou taxe d'habitation, bail de moins de six mois
Si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois

En cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour et justificatif de son domicile

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif d'état civil :

Une copie intégrale d'acte de naissance comportant les mentions les plus récentes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif de nationalité :

Passeport (pages relatives à l'état civil); à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc.)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

PREFECTURE DE POLICE DE PARIS : Première demande de titre de séjour - jeune majeur

☐ Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois ou attestation d'hébergement :

Facture électricité, gaz ou téléphone fixe, quittance de loyer si locataire ou taxe d'habitation, bail de moins de six mois
Si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
En cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour et justificatif de son domicile

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif d'état civil :

Une copie intégrale d'acte de naissance comportant les mentions les plus récentes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif de nationalité :

Passeport (pages relatives à l'état civil); à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc.)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois ou attestation d'hébergement :

Facture électricité, gaz ou téléphone fixe, quittance de loyer si locataire ou taxe d'habitation, bail de moins de six mois
Si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
En cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour et justificatif de son domicile

Jeune majeur entré en France avant l'âge de 13 ans (ou avant l'âge de 10 ans pour les ressortissants tunisiens).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatifs de résidence habituelle en France depuis l'âge de 13 ans (ou 10 ans pour les ressortissants tunisiens) :

Inscriptions dans un établissement scolaire, bulletins scolaires, documents administratifs.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatifs de résidence en France d'un ou des parents depuis que l'enfant a eu 13 ans (ou 10 ans pour les ressortissants tunisiens) :

Tout justificatif probant (1 par semestre)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatifs de résidence habituelle en France depuis l'âge de 13 ans (ou 10 ans pour les ressortissants tunisiens) :

Inscriptions dans un établissement scolaire, bulletins scolaires, documents administratifs.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatifs de résidence en France d'un ou des parents depuis que l'enfant a eu 13 ans (ou 10 ans pour les ressortissants tunisiens) :

Tout justificatif probant (1 par semestre)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatifs de résidence habituelle en France depuis l'âge de 13 ans (ou 10 ans pour les ressortissants tunisiens) :

Inscriptions dans un établissement scolaire, bulletins scolaires, documents administratifs.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatifs de résidence en France d'un ou des parents depuis que l'enfant a eu 13 ans (ou 10 ans pour les ressortissants tunisiens) :

PREFECTURE DE POLICE DE PARIS : Première demande de titre de séjour - jeune majeur

Tout justificatif probant (1 par semestre)

Je déclare sur l'honneur que je ne vis pas en France en état de polygamie.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non